

*Initiatives ministérielles*

Je suppose qu'il n'y a pas autant d'agriculteurs dans sa circonscription que dans la mienne. La circonscription de Glengarry—Prescott—Russell possède bien sûr un grand nombre de producteurs laitiers, comme le secrétaire d'État le sait sans doute. Il traverse ma circonscription en faisant la navette entre Ottawa et sa propre circonscription de la région de Montréal. Soit dit en passant, j'espère qu'il s'arrête souvent en route et dépense beaucoup d'argent dans ma circonscription. Notre économie en a sûrement besoin. Tous les ministres qui passent par chez nous sont invités à dépenser un peu de l'argent durement gagné par les contribuables qu'ils touchent pour remplir leurs fonctions. Bien sûr, je le répète, mes électeurs en bénéficieront beaucoup.

Je devrais peut-être ajouter que le ministre est le bienvenu chez nous, même si ce n'est pas pour dépenser l'argent durement gagné par les contribuables. Nous serons toujours heureux de l'accueillir, et je le dis bien sûr très sincèrement.

Le projet de loi dont nous sommes saisis vise à établir le Régime universel et le Compte de stabilisation du revenu net. La circonscription que je représente, comme je l'ai déjà mentionné, compte pas moins de mille producteurs laitiers en plus des autres producteurs qui se livrent à des cultures commerciales et à d'autres activités du secteur de la production de denrées alimentaires.

[Français]

Les dernières années n'ont pas été faciles pour l'agriculture canadienne, madame la Présidente. Les producteurs canadiens ont vu leur revenu descendre de façon très dramatique, très grave. En tous cas, ceux qui sont en production agricole autre qu'en gestion d'approvisionnement ont subi un sort encore plus difficile, et ceux-ci bien sûr ont vu le prix des denrées agricoles descendre de façon importante. De plus, certaines régions du pays ont dû souffrir des fléaux habituels de l'agriculture, telles les sécheresses ou même d'autres problèmes tels que ceux par exemple dont les producteurs de pomme de terre souffrent à l'heure actuelle, à l'Île-du-Prince-Édouard.

[Traduction]

En formulant ces brèves observations, je constate que mon éminente collègue de l'Île-du-Prince-Édouard est assise juste à côté de moi. Elle nous a exposé de façon très éloquente, ce matin, les problèmes éprouvés par les producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard. Il y a deux volets à ces problèmes. D'une part, les prix ne sont pas très élevés. Malheureusement, les producteurs commencent à y être habitués. Cela fait déjà un certain temps que cette situation dure. Il y a d'autre part l'infestation qui frappe leurs récoltes. Là encore, cela aura de graves conséquences pour les producteurs. Je voudrais profiter de l'occasion pour féliciter ma collègue de sa franchise habituelle et de la pertinence de ses

observations, lorsqu'elle tente de venir en aide aux producteurs de sa région.

Elle parle du même coup des producteurs de ma circonscription. Elle le fait peut-être sans le savoir. Il y a un certain nombre de producteurs de pommes de terre dans ma circonscription de Glengarry—Prescott—Russell, en Ontario. Dans une localité, Pendleton, on poursuit la culture de la pomme de terre. Il ne reste plus qu'une poignée de producteurs à l'heure actuelle, mais il y a quelques années à peine, ils étaient pas mal plus nombreux. Il y a eu des fusions et, dans certains cas, les producteurs ont décidé de se consacrer à d'autres cultures, là encore à cause du fait que le prix pour les pommes de terre n'était pas très bon dans notre région.

Madame la Présidente, pour en revenir au projet de loi dont nous sommes saisis, je voudrais tout d'abord donner les raisons pour lesquelles j'y souscris.

[Français]

Madame la Présidente, il s'agit d'un programme à deux volets. Dans un premier temps, on pourrait parler du volet du Programme de soutien, c'est-à-dire le RARB, l'acronyme français, celui que l'on appelle GRIP, en anglais.

• (1310)

Bien sûr, ce programme a pour but d'offrir un système d'assurance-récolte, un système d'assurance, très large bien sûr, qui couvrira une grande partie sinon la totalité de toutes les denrées éventuellement, suite à des ententes avec les provinces et, bien sûr, avec les groupes représentant les agriculteurs.

Ce que l'on discute aujourd'hui, c'est le cadre de la loi et non pas la totalité du programme parce que, bien sûr, il y aura ensuite négociation avec les provinces et avec les producteurs pour faire de cela des programmes spécifiques avec, par exemple, les primes pour chaque denrée, etc. Mais, dans l'ensemble, et à ce qu'on sache dans le moment, l'initiative mérite l'appui de cette Chambre, du moins c'est mon avis, monsieur le Président.

Autres attributs, si vous voulez, de ce projet de loi, autres mérites du projet de loi, c'est le fait que, contrairement à d'autres programmes d'assurance-récolte, il ne sera pas nécessaire, avec le programme CSRN, de vendre les céréales afin d'être admissible aux paiements de l'assurance. C'est un dossier qui a été soulevé souvent chez nous parce que les producteurs agricoles, ceux qui produisaient des grains pour ensuite s'en servir pour leur propre bétail se voyaient souvent incapables de percevoir toutes sortes de paiements de stabilisation ou autres parce qu'ils ne vendaient pas les grains, parce que les grains étaient consommés sur la même exploitation agricole. C'était un problème très sérieux que l'on avait avec les autres programmes de stabilisation.

Je suis heureux de constater, d'après ce qu'on nous informe, avec le projet de loi C-98, que le problème, en